

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 189

Artikel: De la CEE à Ascona
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les structures horlogères sont fragiles. Les travailleurs du Jura neuchâtelois et bernois ne nous contrediront pas. Lorsque nous abordons les questions de concentrations d'entreprises, nous ne disons pas qu'elles sont dommageables pour les travailleurs. Par contre, nous sommes préoccupés par la manière dont elles sont décidées : sans consultation, ni des ouvriers, ni des organisations syndicales.

Il est vrai que l'expertise comptable à laquelle des entreprises horlogères ont dû conventionnellement se soumettre, du fait qu'elles refusaient de compenser le renchérissement, est intéressante. Les résultats de cette expertise seront-ils toutefois remis au seul tribunal arbitral — ce qui en diminuerait l'intérêt — ou aussi aux organisations syndicales ?

Que la formule figure ou non dans le texte des conventions collectives, il n'en reste pas moins que la défense de la politique conventionnelle s'appuie généralement sur l'argument qu'elle permet une « juste répartition des revenus ».

Nous n'avons jamais minimisé le rôle et l'importance de l'ASUAG (voir DP 171). Nous pensons même que sa conversion récente en entreprise industrielle moderne est un facteur positif pour l'industrie horlogère.

Si la révision des statuts de la FOMH aboutit aussi à une modernisation du grand syndicat suisse, nous serons les premiers à applaudir. Pour nous, ce dossier reste ouvert : nous attendons de connaître le projet qui sera soumis au congrès de la FOMH pour le commenter.

D.P.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

De la CEE à Ascona

Dans le « Sonntags Journal » Rudolf R. Bigler consacre son éditorial au rapprochement de la Suisse et de la Communauté européenne sous le titre « Intégré pour l'éternité ».

L'offensive judiciaire contre la revue trimestrielle « Offensiv » (déjà condamnée pour un photomontage consacré au conseiller fédéral Gnägi), la conférence de sécurité européenne et la faillite d'Eurogas sont les sujets de la rubrique « Suisse ». La page de titre et l'histoire qui lui est consacrée font découvrir Ascona 1972 et ses hôtes, cette commune qui fait un procès à la revue féminine « Annabelle » en lui réclamant un million de francs de dommages et intérêts pour avoir affirmé que l'eau du lac était impropre à la baignade.

En page économique, il est question des entreprises qui doivent licencier du personnel. La liste annexée cite 21 entreprises et un total d'environ 2500 travailleurs licenciés.

« Die Weltwoche » consacre une page critique à la brochure « Göhnerswil — Wohnungsbau im Kapitalismus » rédigée par des étudiants en architecture de l'EPF Zurich. La conclusion de l'édi-

torialiste Rudolf Bächtold : Pourquoi des délégations des pays de démocraties populaires de l'Est européen s'informent-elles toujours des méthodes de construction de l'entreprise Göhner AG et louent-elles ces constructions ?

La tribune de la semaine est signée Ezio Canonica, président de la FOBB qui écrit à propos du protocole signé à Rome au sujet des travailleurs italiens en Suisse : « Comme on s'y attendait, ce sont les extrémistes de la gauche italienne et ceux de la droite helvétique qui ont écrit du mal de cet accord ; ce qui confirme, une fois de plus, que les extrêmes se touchent ».

L'illustré « Woche » publie une série d'articles sur les Suisses malcommodes. En tête de liste, le professeur Hans Küng (Saint-Gall), les conseillers nationaux Arthur Villard, James Schwarzenbach et A.C. Brunner, le procureur général Hans Walder et le chef béliet Jean-Claude Montavon.

EXPORTATION D'ARMES : HUIT SEMAINES AVANT D'ACCEPTER L'INITIATIVE

Choisir une échelle de valeur

Les adversaires de l'initiative pour un contrôle renforcé de l'industrie d'armement et l'interdiction d'exportation d'armes ont choisi la leur. En intitulant leur comité d'action « pour une défense du pays efficace ». C'est donc sur le terrain de la défense nationale qu'ils veulent se battre. Un terrain propice qui permet de camoufler les intérêts particuliers derrière les flonflons de l'indépendance et de la souveraineté.

C'est aussi l'un des arguments essentiels développés dans le rapport de la commission Weber. Il faut pourtant nous rendre à l'évidence : cette chanson-là, c'est de l'histoire ancienne. Certes nous n'importons que 28 % de notre armement, mais quel armement ? Avions, canons anti-chars, fusées, radars, ordinateurs. Qualitativement, le principal de notre arme-

ment. Nous n'avons donc pas d'autarcie à défendre dans ce domaine.

Les industriels suisses qui ont investi dans la production d'armement n'ont qu'un but — comme d'ailleurs les autres branches de l'industrie — le profit. Ils ne se soucient pas de défense nationale. Si Bührle ou la SIG s'aperçoivent qu'un autre secteur est plus rentable, ils abandonneront les armes, sans remords. Nous n'avons donc pas d'autarcie à maintenir dans ce domaine.

La volonté de défense n'a rien à voir avec l'interdiction d'exporter des armes. Par contre, les bénéfices des marchands de canons ne peuvent que souffrir de cette interdiction. C'est là la véritable alternative : continuer d'admettre que quelques-uns s'enrichissent par ce trafic ou donner un sens concret à une politique extérieure neutre et solidaire.